

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

direction des services de transport

bureau des ports

La Défense, le 24 NOV. 2009

Monsieur le ministre d'Etat, ministre de
l'écologie, de l'énergie, du développement
durable et de la mer, en charge des
technologies vertes et des négociations sur
le climat

Le ministre de la Défense

à

Monsieur le directeur général du grand port
maritime de Nantes-Saint-Nazaire

Affaire suivie par : Catherine CUMUNEL
Catherine.cumunel@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 40 81 13 50 – Fax : 01 40 81 72 90

Objet : Groupe GEODE
Lettre de mission .

Par courrier en date du 10 décembre 1990, le ministre chargé de la marine marchande avait confié au port autonome de Nantes-Saint-Nazaire la responsabilité de mettre sur pied et d'animer un groupe de travail chargé de l'étude environnementale des activités de dragage dénommé GEODE (groupe d'études et d'observation sur le dragage et l'environnement).

Ce groupe de travail réunit des représentants des grands ports maritimes, des administrations et services techniques concernés, ainsi que différents experts et scientifiques. Il a, depuis sa mise en place, fait la preuve de sa grande utilité et de son efficacité, assurant dans un cadre interdisciplinaire une mission d'étude et de veille technologique sur un sujet sensible, en constante évolution, et auquel s'attachent de forts enjeux tant environnementaux qu'économiques.

Depuis le 13 février 2006, la présidence du groupe a été assurée par le port autonome de Rouen qui a souhaité, par courrier du 21 novembre 2008, vous la transférer.

Il est important que l'activité du groupe GEODE soit pérennisée et nous vous remercions d'avoir accepté de reprendre la présidence de ce groupe.

L'action du groupe GEODE continuera de s'inscrire dans un objectif général d'étude des impacts environnementaux des travaux de dragages et d'immersions portuaires. Les missions permanentes du groupe comprendront :

L'expertise technique pour l'élaboration de propositions pour faire évoluer la réglementation internationale, communautaire et nationale relative aux dragages et

aux immersions, notamment pour les substances dangereuses prioritaires listées par OSPAR, la réflexion sur le caractère dangereux des sédiments et la diffusion de l'information juridique, réglementaire et technique ;

- La préparation technique des positions de la France en matière de dragage dans les instances internationales officielles (comité de suivi de la convention OSPAR, Union européenne...);
- La participation à titre d'expert aux rencontres internationales scientifiques, techniques ou professionnelles ;
- Le suivi général sur le littoral métropolitain et d'outre-mer de la qualité des sédiments sur la base de l'enquête annuelle réalisée par le centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF) sous la responsabilité de la direction de l'eau et de la biodiversité et de la direction des services de transport ;
- La veille technologique, le développement d'expertise sur les sujets d'intérêt commun ;

Enfin, un certain nombre de sujets peuvent continuer à faire l'objet de réflexions tels que :

- l'amélioration du suivi environnemental des opérations de dragage avec définition des objectifs de gestion des sites portuaires estuariens au regard de l'évaluation de l'état de conservation favorable des habitats naturels ;
- le recensement des pratiques existantes adaptées au regard des objectifs environnementaux ;
- la définition d'une méthodologie des études d'incidence relatives aux opérations de dragage, d'immersion et de mise en dépôt des matériaux, pouvant donner lieu à valorisation, par rapport à la problématique Habitats ;
- la gestion du stock sédimentaire des estuaires.

Cette liste de thèmes de réflexion, non limitative, fera l'objet d'une discussion commune et sera ajustée au fur et à mesure de la disponibilité des données sur ces différents sujets.

Sous votre présidence, le groupe GEODE se composera :

- des grands ports maritimes et du port autonome de Guadeloupe ;
- de représentants des services chargés de la police et du contrôle de la qualité de l'eau concernés par la problématique des impacts environnementaux des dragages ;
- du groupement d'intérêt économique Dragages-Ports, gestionnaire du parc de dragues effectuant les travaux d'entretien des ports maritimes relevant de l'Etat ;
- des administrations concernées du ministère de l'écologie, de l'énergie du développement durable et de la mer (direction des services de transport, direction de l'eau et de la biodiversité ainsi que du ministère de la défense ;
- des différents organismes d'études et de recherche spécialisés en environnement maritime, et disposant d'une expertise en matière notamment de sédimentologie ou d'écotoxicologie (IFREMER, universités...);
- du CETMEF, qui assurera le secrétariat technique du groupe.

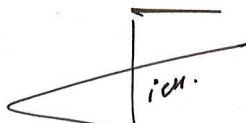
Les autorités portuaires de ports maritimes de commerce décentralisés pourront être invitées à participer aux réunions du groupe GEODE. Enfin vous pouvez, en tant que de besoin, associer d'autres administrations (par exemple la Direction générale de la prévention des risques, le SGMer...), établissements publics (tels que VNF...) ou experts au groupe de travail ou bien les associer au comité de pilotage des études.

Afin de lui apporter une meilleure visibilité, le groupe GEODE mettra en place un site internet dédié.

Enfin, par souci de transparence et pour mettre en valeur les travaux menés par le groupe GEODE, des réunions pourront être organisées de façon régulière notamment à l'attention des acteurs de la société civile intéressés et des associations de protection de l'environnement.

Les moyens financiers nécessaires au fonctionnement du groupe et destinés à couvrir les dépenses de missions, études et gestion feront l'objet d'un fonds auquel participeront l'Etat, les grands ports maritimes et le port autonome de Guadeloupe, ainsi que, le cas échéant, les collectivités territoriales membres du groupe et les membres associés. A cet effet, une comptabilité distincte, spécifique à GEODE, sera mise en place par le port de Nantes-Saint-Nazaire.

Pour le ministre d'Etat
et par délégation,
Le directeur des services
de transport



Patrick VIEU

Pour le ministre d'Etat
et par délégation,
La directrice de l'eau
et de la biodiversité



Odile GAUTHIER

Pour le ministre
et par délégation,
Le directeur central du service
d'infrastructure de la défense



Gérard VITRY